

**COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 février 2020**

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, sont :

présents : Marie-Jeanne KIEFFER, Ghislaine BERINGER, Etienne SIGRIST, Bruno NAEGELIN, Eric SCHWEIN, Jean-François FOECHTERLE, Michelle POTEMSKI, Gérard VONAU, Yannick MEAL, Cathy KURTZEMANN, Jean-Yves TRETZ, Edith PORTAL, Jean-Louis LIBSIG, Maryline WERDERER, Didier PEREIRA

absents excusés : Lilly ANCEL, Valérie FLEURANCE

absent non excusé : Siegrid LESBAUPIN

procuration : Lilly ANCEL à Ghislaine BERINGER

secrétaire de séance : Virginie STOCKY, coordinatrice des services

Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement

**ORDRE DU JOUR**

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 03.12.2019
2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
3. COMPTE ADMINISTRATIF 2019
4. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019
5. BUDGET PRIMITIF 2020
6. COMPTE DE GESTION 2019
7. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS
8. MUTATIONS IMMOBILIÈRES
9. TARIFS COMMUNAUX 2020
10. VIDÉOSURVEILLANCE – VALIDATION DU DISPOSITIF
11. DÉPLACEMENT DU SIÈGE DU SIAEP BALGAU-FESSENHEIM-NAMBSHEIM – APPROBATION MODIFICATION DES STATUTS
12. MISE À DISPOSITION PERSONNEL TECHNIQUE – CONVENTION AVEC LE SIAEP BALGAU-FESSENHEIM-NAMBSHEIM
13. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX
14. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

# SOMMAIRE



<b>1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 03.12.2019</b> .....	<b>3</b>
<b>2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> .....	<b>3</b>
<b>3. COMPTE ADMINISTRATIF 2019</b> .....	<b>4</b>
A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	4
B. ZONES D'AMÉNAGEMENT .....	4
<b>4. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019</b> .....	<b>5</b>
A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	5
B. ZONES D'AMÉNAGEMENT .....	5
<b>5. BUDGET PRIMITIF 2020</b> .....	<b>5</b>
A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	5
B. ZONES D'AMÉNAGEMENT .....	6
<b>6. COMPTE DE GESTION 2019</b> .....	<b>6</b>
<b>7. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS</b> .....	<b>6</b>
A. FILIÈRE ADMINISTRATIVE .....	6
<b>8. MUTATIONS IMMOBILIÈRES</b> .....	<b>7</b>
A. CESSIONS - AFUA RUE DU CHÂTEAU D'EAU .....	7
B. CESSION – PARCELLE RUE DE LA HARDT – EPOUX POIROT.....	7
C. ACQUISITION EN VEFA – PÔLE MÉDICAL .....	8
D. ACQUISITION PARCELLES CITE KOECHLIN .....	8
<b>9. TARIFS COMMUNAUX</b> .....	<b>9</b>
<b>10. VIDÉO SURVEILLANCE – VALIDATION DU DISPOSITIF</b> .....	<b>11</b>
<b>11. DÉPLACEMENT DU SIÈGE DU SIAEP BALGAU-FESSENHEIM-NAMBSHEIM – APPROBATION MODIFICATION DES STATUTS</b> .....	<b>12</b>
<b>12. MISE À DISPOSITION PERSONNEL TECHNIQUE – CONVENTION AVEC LE SIAEP BALGAU- FESSENHEIM-NAMBSHEIM</b> .....	<b>12</b>
<b>13. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX</b> .....	<b>13</b>
A. AFFAIRES SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES .....	13
1. Associations – subvention 2020.....	13
B. AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE, COMMUNICATION, JUMELAGES .....	13
1. Organisation du temps scolaire.....	13
<b>14. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES</b> .....	<b>14</b>
A. DOTATION DE L'ARME DE DEFENSE INDIVIDUELLE DES GARDES CHAMPETRES DE LA BRIGADE VERTE DU HAUT-RHIN .....	14
B. SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE .....	14
C. PROCHAINE SÉANCE .....	14

Avant d'ouvrir la séance, M. le maire tient à remercier chaque conseiller municipal pour son investissement durant le mandat écoulé. Il souligne également l'arrêt du réacteur n° 1 du CNPE le 22 février prochain et informe du programme d'actions prévu par la commune et l'association Fessenheim notre énergie.

## 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 03.12.2019

Le compte-rendu de la séance du 3 décembre 2019 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

## 2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le maire rend compte des actes pris dans le cadre des délégations du conseil municipal en dates du 08.04.2014, du 03.06.2014 et du 15.03.2016. (CGCT article L.2122-22) :

numéro	objet	date	page
DEL 144/2019	Mise à disposition local quilles - Gehard ROSENBERGER	06.12.19	231
DEL 145/2019	Mise à disposition salle des fêtes - Football club Fessenheim	06.12.19	232
DEL 146/2019	Mise à disposition local quilles - EDF	06.12.19	233
DEL 147/2019	Mise à disposition club house handball - Volley loisir	11.12.19	234
DEL 148/2019	Concession tombe cinéraire Raymond RICHMANN	16.12.19	241
DEL 149/2019	Mise à disposition club house pétanque - Lydie LEDOUX	20.12.19	242
DEL 150/2019	Mise à disposition local quilles - Julien SCHELCHER	20.12.19	243
DEL 151/2019	Mise à disposition local quilles - Laurence BRENDER	24.12.19	244
DEL 152/2019	Mise à disposition club house pétanque - Nathalie TORTORELLI	24.12.19	245
DEL 153/2019	Mise à disposition salle des fêtes - Charline MOREL	24.12.19	246
DEL 1/2020	Mise à disposition salle des fêtes - Les amis des quilles	06.01.20	1
DEL 2/2020	Mise à disposition club house football - Laura SCHYRR	09.01.20	2
DEL 3/2020	Mise à disposition salle des fêtes - ADSB	13.01.20	3
DEL 4/2020	Mise à disposition salle des fêtes - EDF	14.01.20	4
DEL 5/2020	Mise à disposition club house pétanque - Noémie STIER	14.01.20	5
DEL 6/2020	Modification numérotation portion rue de la 1ère Armée	14.01.20	6
DEL 7/2020	Mise à disposition club house football - Camille ERTLE	15.01.20	7
DEL 8/2020	Mise à disposition club house handball - Gilles WASSMER-IMHOFF	16.01.20	8
DEL 9/2020	Mise à disposition club house football - Alexiane JAEGGY	30.01.20	9
DEL 10/2020	Mise à disposition salle des fêtes - Foyer paroissial Sainte Colombe	30.01.20	10
DEL 11/2020	Mise à disposition club house pétanque - Séverine MARIENNE	30.01.20	11

DEL 12/2020	Mise à disposition salle des fêtes - Conseil de fabrique	30.01.20	12
DEL 13/2020	Mise à disposition club house football - Antonio MENDES	30.01.20	13
DEL 14/2020	Mise à disposition club house pétanque - EPF	31.01.20	14
DEL 15/2020	Mise à disposition club house football - Cyril MONNI	03.02.20	15
DEL 16/2020	Mise à disposition salle des fêtes - Annaïck PEZON	03.02.20	16
DEL 17/2020	Mise à disposition salle des fêtes - Maryline WERDERER	03.02.20	17
DEL 18/2020	Mise à disposition salle des fêtes - Communauté de paroisses Saint-Éloi de la Hardt	03.02.20	18
DEL 19/2020	Mise à disposition salle des fêtes - Bruno PERROUAS	04.02.20	19
DEL 20/2020	Mise à disposition club house football - Marie-Claude BARBÉ	04.02.20	20
DEL 21/2020	Tarification spectacle « Mary Prince » - pôle culturel	13.02.20	21

Le conseil municipal en prend acte.

### 3. COMPTE ADMINISTRATIF 2019

#### A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Sous la présidence de Marie-Jeanne KIEFFER, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	6 081 277,23
Recettes	8 330 340,33
Excédent :	2 249 063,10
Déficit :	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 023 349,89
Recettes	5 303 577,76
Excédent :	3 280 227,87
Déficit :	
<b>Excédent global :</b>	<b>5 529 290,97</b>

#### B. ZONES D'AMÉNAGEMENT

Sous la présidence de Marie-Jeanne KIEFFER, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	527 804,70
Recettes	621 845,50
Excédent :	94 040,80
Déficit :	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	532 297,57
Recettes	1 159 380,94
Excédent :	627 083,37
Déficit :	
<b>Excédent global :</b>	<b>721 124,17</b>

## 4. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019

### A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal,

**statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 ;

**constatant** l'excédent en section de fonctionnement de 2 249 063,10

**constatant** l'excédent en section d'investissement de 3 280 227,87

**constatant** la reprise en section d'investissement des restes à réaliser pour 4 751 015,45

**constatant** la reprise en section d'investissement des restes à recouvrer pour 0,00

à l'unanimité décide :

**d'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

\* 1068 excédent de fonctionnement capitalisé 1 470 787,58

\* 002 excédent de fonctionnement reporté 778 275,52

### B. ZONES D'AMÉNAGEMENT

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal,

**statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 ;

**constatant** l'excédent en section de fonctionnement de 94 040,80

**constatant** l'excédent en section d'investissement de 627 083,37

**constatant** la reprise en section d'investissement des restes à réaliser pour 0,00

**constatant** la reprise en section d'investissement des restes à recouvrer pour 0,00

à l'unanimité décide :

**d'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

\* 1068 excédent de fonctionnement capitalisé 0,00

\* 002 excédent de fonctionnement reporté 94 040,80

## 5. BUDGET PRIMITIF 2020

### A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, après avoir étudié, chapitre par chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement, vote à l'unanimité (une abstention) le budget primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Reports	Votes
Dépenses		8 201 210,52
Recettes		8 201 210,52
Excédent :		
Déficit :		
INVESTISSEMENT		
	Reports	Votes
Dépenses	4 751 015,45	2 161 138,00
Recettes	0,00	6 912 153,45
Excédent :		4 751 015,45
Déficit :	4 751 015,45	

## **B. ZONES D'AMÉNAGEMENT**

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, après avoir étudié, chapitre par chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement, vote à l'unanimité (une abstention) le budget primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Votes	
Dépenses	1 492 010,00	
Recettes	1 986 040,80	
Excédent :	494 030,80	
INVESTISSEMENT		
	Reports	Votes
Dépenses		1 827 083,37
Recettes		1 827 083,37
Excédent :		
Déficit :		

## **6. COMPTE DE GESTION 2019**

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion « zones d'aménagement » de l'exercice 2019, présenté par Mme Christine VEILLARD, responsable du centre des finances publiques de Neuf-Brisach, et qui est en parfaite concordance avec les écritures de l'ordonnateur.

## **7. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS**

### **A. FILIÈRE ADMINISTRATIVE**

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2020 :

- ☞ **de créer** un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- ☞ **de supprimer**, après avis du comité technique n° S2020.17 en date du 10 février 2020, un poste d'attaché principal à temps complet à raison de 35 heures/35 heures par semaine ;
- ☞ **de prévoir** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales ;
- ☞ **d'arrêter** le tableau des effectifs de la filière comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		
Rédacteur	1	1	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	
Adjoint administratif	1	1	

## 8. MUTATIONS IMMOBILIÈRES

### A. CESSIONS - AFUA RUE DU CHÂTEAU D'EAU

Sur proposition de M. le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- ☞ **de prendre** acte de l'avis des domaines n° 2019-091V0852 en date du 31 janvier 2020 ;
- ☞ **de céder** les parcelles sises :
  - section 8 n° 683 (lot n° 6) d'une contenance de 5,24 ares à M. MANIGOLD et Mme MOREIRA-MARTINS au prix de 73 360,00 € ;
  - section 8 n° 714 (lot n° 12) d'une contenance de 5,82 ares aux époux Vivien WEBER au prix de 81 480,00 € ;
  - section 8 n° 713 (lot n° 13) d'une contenance de 5,65 ares à M. Quentin MULLER et Mme Sarah CLAUSS au prix de 79 100,00 € ;
  - section 8 n° 708 (lot n° 14) d'une contenance de 5,66 ares à M. Romain GARCIA et Mme Mélanie COVES au prix de 79 240,00 € ;
  - section 8 n° 712 (lot n° 16) d'une contenance de 5,74 ares à Mme Priscillia HUBSCHWERLIN et M. Sébastien TARBY au prix de 80 360,00 € ;
  - section 8 n° 710 (lot n° 18) d'une contenance de 6,09 ares aux époux Yasin ERDOGAN au prix de 85 260,00 € ;
  - section 8 n° 676 (lot n° 19) d'une contenance de 6,95 ares aux conjoints M. et Mme Emre ERDOGAN et M. et Mme Musa ERDOGAN au prix de 97 300,00 € ;
  - section 8 n° 674 (lot n° 20) d'une contenance de 5,97 ares aux époux Daniel POIROT au prix de 83 580,00 € ;
  - section 8 n° 673 (lot n° 21) d'une contenance de 4,62 ares aux époux Jean-Michel HILDENBRAND au prix de 64 680,00 € ;
  - section 8 n° 661 (lot n° 29) d'une contenance de 4,32 ares à M. SCHURCH Jean-Baptiste et Mme VINCENT Mari-Wenn au prix de 60 480,00 € ;
  - section 8 n° 659 (lot n° 31) d'une contenance de 4,14 ares à M. Ismail AIT ABBAT au prix de 57 960,00 € ;
  - section 8 n° 701 (lot n° 47) d'une contenance de 6,15 ares à Mme Sarah HADDAJI et M. Mario PAOLILLO au prix de 86 100,00 €.
- ☞ **d'autoriser** le maire à signer tout acte et document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

### B. CESSION – PARCELLE RUE DE LA HARDT – EPOUX POIROT

Les époux Daniel POIROT souhaitent acquérir la parcelle cadastrée section 54 n° 77 d'une superficie de 0,92 are, contiguë à leur propriété. Cette demande intervient dans le cadre de la

vente immobilière de leur bien et permettrait de procéder à une régularisation administrative de la situation.

M. le maire expose que les époux POIROT sont autorisés à exploiter ladite parcelle depuis une trentaine d'années et qu'elle a été incluse dans l'emprise clôturée de leur propriété. Cette parcelle communale fait l'objet d'une convention de servitude avec l'Usine Electrique Municipale de Neuf-Brisach pour le passage de deux câbles BT.

Sur proposition de M. le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ☞ **de prendre** acte de l'avis des domaines n° 2020-091V0022 du 29 janvier 2020 ;
- ☞ **de céder** la parcelle sise section 54 n° 77, d'une contenance de 0,92 are aux époux Daniel POIROT ;
- ☞ **de fixer** le prix de l'are à 3 000 €, soit 2 760 € pour la parcelle ;
- ☞ **d'autoriser** le maire à signer tout acte et document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **C. ACQUISITION EN VEFA – PÔLE MÉDICAL**

M. le maire rappelle les délibérations des 9 juillet et 10 septembre 2019 relatives à l'acquisition dans le cadre d'une vente en état futur d'achèvement (VEFA) de lots situés dans le projet de pôle médical.

L'acquisition des lots 4 et 5 a été actée mais une demande de transfert du permis de construire a entre-temps été déposée et accordée le 19 décembre 2019 à la SCCV POLE SANTE FESSENHEIM en substitution de la SARL GL DEVELOPPEMENT. Il convient de régulariser la situation administrative.

Par ailleurs, en complément aux deux lots en cours d'acquisition, M. le maire expose qu'un lot supplémentaire composé d'un local d'environ 40 m<sup>2</sup> ainsi qu'un emplacement de parking est proposé pour un montant de 124 000 €.

Sur proposition de M. le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ☞ **de prendre** acte de l'avis des domaines n° 2020-091V0109 du 17 février 2020 ;
- ☞ **d'acquérir** en VEFA les lots n° 3, 4 et 5 ;
- ☞ **de fixer** le prix à 605 000 € pour les lots 4 et 5 et à 124 000 € pour le lot 3 ;
- ☞ **de confirmer** les modalités de paiement prévues dans le contrat de réservation avec la SCCV POLE SANTE FESSENHEIM ;
- ☞ **de charger** Maître Isaline CAUCHETIEZ, notaire à Kingersheim, de la rédaction de l'acte de vente ;
- ☞ **d'autoriser** le maire à signer tout acte et document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **D. ACQUISITION PARCELLES CITE KOECHLIN**

Sur proposition de M. le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ☞ **de prendre** acte de l'avis des domaines n° 2019-091V0711 du 17 février 2020 ;
- ☞ **d'acquérir** les parcelles sises section 12 :

- n° 14 d'une surface de 38,50 ares ;
- n° 19 d'une surface de 48,10 ares ;
- n° 61 d'une surface de 82,38 ares ;
- n° 63 d'une surface de 27,88 ares ;
- n° 79 d'une surface de 47,00 ares ;
- n° 83 d'une surface de 0,49 are ;
- n° 84 d'une surface de 10,97 ares ;
- n° 85 d'une surface de 231,01 ares ;
- n° 86 d'une surface de 25,90 ares ;
- n° 87 d'une surface de 412,48 ares ;
- n° 89 d'une surface de 4,77 ares.

Surface totale : 924,48 ares.

☞ **de fixer** le prix à 75 000 € pour les onze parcelles ;

☞ **d'autoriser** le maire à signer tout acte et document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

## 9. TARIFS COMMUNAUX

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide :

☞ **de fixer** comme suit les tarifs communaux :

OBJET	TARIF (€) AU 01.01.20
<b><u>Droits de place</u></b>	
- Emplacement – camion commercial	10,00
- Emplacement - marché	5,00
- Cirque - caution	160,00
- Cirque - emplacement et stationnement	gratuit
- Cirque - fluides (eau, électricité)	gratuit
<b><u>Divers</u></b>	
- Photocopie (unité)	0,15
- Télécopie 1 <sup>ère</sup> page (par n° d'appel)	1,00
- Télécopies suivantes	0,15
<b><u>Facturation</u></b>	
- Frais administratifs sur mémoire	35,00
- Main d'œuvre horaire	30,00
- Matériel roulant horaire	60,00
- Dépôts sauvages - enlèvement en régie (selon volume ou circonstances)	de 50 à 150,00
- Dépôts sauvages - enlèvement par prestataire extérieur	refacturation
<b><u>Studio 40 rue de la Libération</u></b>	
- Semaine complète (ou > 2 nuitées) (en sus nettoyage draps & taies)	100,00
- WE, une ou deux nuitées (en sus nettoyage draps & taies)	50,00
- Logement d'urgence (mois)	155,00
<b><u>Salle des fêtes – location</u></b>	
<b><u>Occupant de Fessenheim</u></b>	
- Association affiliée à l'OMSCAL et paroisse (*)	60,00
- Particulier	130,00
- Entreprise locale	230,00
- Associations non affiliées à l'OMSCAL	330,00
<b><u>Occupant hors commune</u></b>	
- Association (***) ou personne morale	530,00
<b><u>Salle des fêtes - frais chauffage (16.03 – 14.11)</u></b>	
<b><u>Occupant de Fessenheim</u></b>	
- Consommation hors gel < 6 850 kWh/j ou 500m <sup>3</sup> /j	gratuit

OBJET	TARIF (€) AU 01.01.20
- Consommation > 6 850 kWh/j ou 500m <sup>3</sup> /j <u>Occupant hors commune</u> - Sur consommation réelle (*)	0,32 €/m <sup>3</sup> 0,32 €/m <sup>3</sup>
<b><u>Salle des fêtes - frais chauffage (15.11 – 15.03)</u></b> <u>Occupant de Fessenheim</u> - Consommation < 700m <sup>3</sup> /j - Consommation > 700m <sup>3</sup> /j <u>Occupant hors commune</u> - Consommation < 200m <sup>3</sup> /j - Consommation > 200m <sup>3</sup> /j	gratuit 0,32 €/m <sup>3</sup> gratuit 0,32 €/m <sup>3</sup>
<b><u>Vaisselle &amp; couverts</u></b> - Prêt (particuliers uniquement) - Casse ou manquant (en sus)	forfait 10,00 valeur de remplacement
<b><u>Panneaux d'exposition</u></b> - Prêt	gratuit
<b><u>Clubhouses – location (forfait journée)</u></b> <u>Occupant de Fessenheim</u> - Association affiliée à l'OMSCAL (***) - Particulier et syndic de copropriété - Association non affiliée à l'OMSCAL - Entreprise locale <u>Occupant hors commune</u> - Personne morale ou membre d'une association locale	gratuit 50,00 100,00 100,00 100,00
<b><u>Étangs de pêche chalet – location (forfait journée)</u></b> <u>Occupant de Fessenheim</u> - Association affiliée à l'OMSCAL (***) - Particulier - Association non affiliée à l'OMSCAL - Entreprise locale <u>Occupant hors commune</u> - Membre d'une association locale - Chalet et étang des Joncs ( <i>alevinage en sus à voir avec l'association les Amis du Muhlbach</i> )	gratuit 50,00 80,00 100,00 100,00 tarif chalet + 50,00
<b><u>Tous locaux communaux</u></b> - Tarif majoré association ou particulier en cas de déclaration d'occupation frauduleuse pour le compte d'un tiers non susceptible d'occuper à titre gratuit ou onéreux un local communal	500,00
<b><u>Médiathèque</u></b> - Étudiant - Adulte (droits annuels) - Adulte hors commune (droits annuels) - Moins de 18 ans et + de 70 ans (droits annuels) - Monographie	5,00 11,00 15,00 gratuit 40,00
<b><u>Médiathèque – non rendus</u></b> - Livre, CD, DVD, VHS acquis - Livre, CD reçu en don - Frais administratifs (par facture)	prix d'achat 8,00 5,00
<b><u>Espace muséographique Victor Schælcher, son œuvre</u></b> - Tarif plein (+16 ans) - Tarif enfant (10 à 16 ans), groupes scolaires et périscolaires - Tarif groupe (à partir de 10 personnes payantes) - Tarif réduit (CE, étudiants) - Atelier pour scolaires/périscolaires (par groupe) - Visite guidée (gratuite pour les scolaires/périscolaires) - Enfant moins de 10 ans (hors groupe scolaire/périscolaire) - Escape game – 2 joueurs - Escape game – 3 joueurs - Escape game – 4 joueurs - Escape game – 5 joueurs - Escape game – 6 joueurs	4,00 € 2,00 € 3,00 € 3,00 € 15 € en supplément 15 € en supplément Gratuité 40,00 € 54,00 € 64,00 € 70,00 € 72,00 € 77,00 €

OBJET	TARIF (€) AU 01.01.20
- Escape game – 7 joueurs - Escape game – 8 joueurs	80,00 €
<b><u>Aire de service camping-cars</u></b> - Jeton	2,50
<b><u>Emprise pylône végétalisée</u></b> - Indemnité annuelle	80,00
<b><u>Concessions cimetièr</u></b> - Case cinéraire (15 ans) - Tombe cinéraire (15 ans) - Tombe (largeur maximum 1 m)	400,00 600,00 terrain commun
<b><u>Clôture séparative privée mitoyenne d'emprise communale</u></b> - Participation 50% du ml plafonnée à € TTC (indice ICC – tr2/19 - 1746) :	72,78
<b><u>Borne de recharge véhicules électriques</u></b> - Charge - Dépassement (l'heure supplémentaire)	4,00 20,00

(\*) Exception : prêt gratuit pour association ADSB pour collecte de sang et office religieux à forte assistance

(\*\*) Pas de location aux associations extérieures à Fessenheim ; ne concerne que les associations Caraïbes, Antilles-Guyane et certains cas exceptionnels.

(\*\*\*) Limité aux assemblées générales et repas de fin de saison

☞ **de fixer** comme suit les indemnités et aides diverses :

OBJET	TARIF (€) AU 01.01.20
<b><u>Classe de découverte</u></b> - Janvier à juin (jour/élève) - Septembre à décembre (jour/élève)	Idem tarif département du Haut-Rhin
<b><u>Indemnité de stage</u></b> - Stage école (semaine ou équivalent semaine)	50,00

☞ **d'approuver** les tarifs de location maximum d'éléments du patrimoine communal, concédés aux associations :

OBJET	TARIF (€) AU 01.01.20
<b><u>Stade de football - emplacement publicitaire</u></b> - Demi panneau – fabrication et pose - Demi panneau – 1 <sup>ère</sup> année - Demi panneau – années suivantes - Panneau entier – fabrication et pose - Panneau entier – 1 <sup>ère</sup> année - Panneau entier – années suivantes	197,00 107,00 153,00 346,00 153,00 229,00

## 10. VIDÉO SURVEILLANCE – VALIDATION DU DISPOSITIF

M. le maire propose d'acter le principe d'installation d'un système de vidéo surveillance sur la voie publique. La mise en œuvre de ce dispositif a pour principaux objectifs la protection des bâtiments, installations publics et leurs abords, la prévention et constatation d'une infraction liée à l'abandon d'ordures, déchets, matériaux ou d'autres objets et enfin la constatation des infractions aux règles de la circulation.

Financièrement, l'enveloppe prévisionnelle globale de l'investissement pour cinquante caméras implantées dans le domaine public est estimée à 405 000 € TTC. La première tranche, incluant l'installation du local de visualisation, s'élève à 130 000 € TTC. L'installation du dispositif devrait s'opérer en quatre tranches.

L'État, par le biais du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), pourrait prendre en charge 20% du montant du projet.

M. le maire informe également les conseillers municipaux qu'afin de compléter l'offre de sécurisation, il est prévu de déployer un système de vidéo surveillance à l'intérieur de certains bâtiments afin de pouvoir visualiser, si nécessaire, les mouvements de personnes. La première tranche est évaluée à 15 000 € TTC et couvrira deux bâtiments jugés prioritaires, à savoir le complexe sportif et le complexe associatif et culturel.

Sur proposition de M. le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ☞ **d'approuver** le principe de mise en œuvre d'un système de vidéo surveillance ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal ;
- ☞ **d'approuver** le principe de mise en œuvre d'un système de vidéo surveillance à l'intérieur des bâtiments communaux dans le but de renforcer la protection intrusion de certains bâtiments ;
- ☞ **de solliciter** le FIPDR pour l'obtention d'une subvention pour la mise en place de la vidéosurveillance dans le domaine public ;
- ☞ **d'autoriser** le maire à signer tout acte et document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **11. DÉPLACEMENT DU SIÈGE DU SIAEP BALGAU-FESSENHEIM-NAMBSHEIM – APPROBATION MODIFICATION DES STATUTS**

Par délibération du 5 décembre 2019, le comité du SIAEP BFN a décidé de déplacer le siège de l'EPCI à NEUF-BRISACH, 2 rue Salin de Niar à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il appartient à chaque commune membre du syndicat de se prononcer sur cette modification statutaire.

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ☞ **d'approuver** la modification statutaire relative au déplacement du siège du SIAEP BFN à Neuf-Brisach.

## **12. MISE À DISPOSITION PERSONNEL TECHNIQUE – CONVENTION AVEC LE SIAEP BALGAU-FESSENHEIM- NAMBSHEIM**

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide :

- ☞ **de passer** une nouvelle convention de mise à disposition de personnel technique communal avec le SIAEP Balgau-Fessenheim-Nambsheim, annexée à la présente délibération ;
- ☞ **d'autoriser** le maire à signer tout acte et document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

## 13. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

### A. AFFAIRES SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES

#### 1. Associations – subvention 2020

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide d'adopter le tableau des subventions 2020 d'un montant total de 240 000 €.

AMICALE SAPEURS-POMPIERS	5 525	PETANQUE CLUB FESSENHEIM	922
BRICOLAGE	190	STE DE TIR DE FESSENHEIM	1 308
BUSHIDO	430	STE SPORTIVE DE GYMNASIQUE	2 816
CADENCE	0	TENNIS CLUB FESSENHEIM	1 104
CERCLE DE GENEALOGIE HH	0	UNC	470
CFSS	480	VOLLEY LOISIRS FESSENHEIM	334
CHORALE STE CECILE	332	AMIS BIBLIOTHEQUE DE PRET	155
DONNEURS DE SANG	236	ARBORICULTEURS D'OTTMARSHEIM	520
ENTENTE PEDESTRE	1 000	CMCAS (ski)	1 000
FOOTBALL CLUB FESSENHEIM	5 784	GAS OEUVRES SOCIALES	1 615
FOYER PAROISSIAL	384	LA PREVENTION ROUTIERE	77
GROUPE FASSANA	280	MUSIQUE ET CULTURE	77
HANDBALL CLUB	3 365	OCCE HAUT-RHIN	2 240
JARDINS FAMILIAUX COLLECTIFS	270	RONDE DES FETES	672
JUDO	3 767	UNION DEPARTEM. S-POMPIERS	600
LAC	3 439	UNION FED. CONSOMMATEURS	60
LA NOUVELLE VAGUE	464	FESSENHEIM NOTRE ENERGIE	0
LES AMIS DE SCHOELCHER	0	AFM TELETHON	400
LES AMIS DES QUILLES	614	ASSOC PROMOTION HOTELIERE	200
LES AMIS DU MUHLBACH	3 743	Classes découverte et sorties scolaires	
MUSIQUE ESPERANCE	1 243	Ravalement façades particuliers	10 000
NOT' EN CHŒUR	630	Fruits de la restauration fête de l'amitié	
NOUS IRONS A LA MARTINIQUE	8 025	Fonds libres	118 172
OMSCAL	57 057	<b>Total :</b>	<b>121 828</b>

### B. AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE, COMMUNICATION, JUMELAGES

#### 1. Organisation du temps scolaire

Mme Ghislaine BERINGER informe le conseil municipal qu'une nouvelle demande d'organisation du temps scolaire pour l'année 2020-2021 doit être formulée auprès du DASEN après avis favorable du conseil d'école.

Pour rappel, le cadre général de l'organisation du temps scolaire se base sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin. La décision de déroger au cadre et passer sur une semaine de quatre jours avait été actée lors de la rentrée scolaire 2017-2018.

Le conseil d'école de l'école primaire Rhin – Arc-en-ciel a émis, le 4 février 2020, un avis favorable à la reconduction du système dérogatoire de l'organisation de la semaine scolaire.

Parallèlement, M. le maire a également donné un avis favorable au maintien des horaires actuels résultant de la semaine de quatre jours à compter de la rentrée scolaire 2020-2021.

Le conseil municipal en prend acte.

## **14. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **A. DOTATION DE L'ARME DE DEFENSE INDIVIDUELLE DES GARDES CHAMPETRES DE LA BRIGADE VERTE DU HAUT-RHIN**

Les missions de la brigade verte du Haut-Rhin et plus précisément des gardes champêtres doivent répondre au mieux sur le plan de la sécurité et de la tranquillité publique aux besoins et attentes de la population des communes adhérentes au dispositif.

Le garde champêtre a vu ses compétences se diversifier et son rôle évoluer ces dernières années. Pour ces raisons, il appartient de fournir aux gardes champêtres dont les missions évoluent inéluctablement sur le terrain de la sécurité publique, des moyens de défense adaptés permettant de faire face à tous les types de situation qu'ils sont susceptibles de rencontrer tant pour leur propre sécurité que pour celle de nos concitoyens.

Légalement, les textes prévoient que les gardes champêtres peuvent être armés dans les conditions prévues aux articles R. 312-22, R 312-24 et R312-25 du Code de la sécurité intérieure.

M. le maire a décidé d'émettre un avis favorable à la dotation de l'arme de défense individuelle du garde champêtre pour lui assurer sa sécurité et celle d'autrui durant ses missions.

Le conseil municipal en prend acte.

### **B. SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE**

M. le maire propose aux conseillers municipaux de se rallier à la décision de la communauté de communes Pays-Rhin Brisach et d'attendre l'assurance d'une neutralisation du FNGIR, même partielle, avant de progresser sur la création de la SEM. Il appelle également à une unité de position entre les quatre principaux acteurs locaux, à savoir la commune, la communauté de communes Pays-Rhin-Brisach, le département et la région pour montrer un territoire uni et soudé.

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

☞ **de surseoir** à l'adhésion de la société d'économie mixte tant que le dossier sur le FNGIR n'a pas progressé.

### **C. PROCHAINE SÉANCE**

La date de la prochaine séance du conseil municipal sera fixée ultérieurement en fonction du résultat des élections municipales et portera, entre autres, sur l'installation du nouveau conseil et l'élection du maire et des adjoints.

Avant de clôturer la séance, Mme Edith PORTAL a souhaité s'exprimer pour dresser un bilan de son mandat. Son allocution est annexée au présent compte-rendu.

Puis M. Yannick MEAL remercie la commune pour la mise à disposition gracieuse de salles dans le cadre de l'organisation du Téléthon. Il précise que l'évènement a rapporté 12 855 € (hors participation CNPE). Enfin, il rappelle être toujours à la recherche d'un successeur pour l'édition 2020.

ANCEL Lilly <b>ABSENTE</b>	BERINGER Ghislaine	BRENDER Claude
FLEURANCE Valérie <b>ABSENTE</b>	FOECHTERLE Jean-François	KIEFFER Marie-Jeanne
KURTZEMANN Cathy	LESBAUPIN Siegrid <b>ABSENTE</b>	LIBSIG Jean-Louis
MEAL Yannick	NAEGELIN Bruno	PEREIRA Didier
PORTAL Edith	POTEMSKI Michelle	SCHWEIN Eric
SIGRIST Etienne	Jean-Yves TRETZ	VONAU Gérard
WERDERER Maryline		

## ALLOCUTION CONSEIL MUNICIPAL DU 18.02.20

Comme ce soir, c'est mon dernier conseil municipal, je souhaitais m'exprimer.

Dans un premier temps, je me rappelle le contexte qui m'a amené à être autour de la table et je me remémore d'excellents moments aux côtés de mes colistiers. Je les remercie et je remercie les électeurs de l'époque de nous avoir fait confiance. J'espère que les quatre (cinq) représentants, que nous avons été, auront fait honneur à leur vote.

Si je fais mon introspection, je n'ai peut-être pas été aussi disponible qu'il le fallait. Mais j'ai aussi vécu quelques moments qui ont freiné mon entrain.

Le premier arrive très rapidement après notre installation lorsque j'évoque la possibilité de mettre en place un budget participatif qui reprend une façon de travailler que nous avons initié en équipe. On me répond alors qu'on est à Fessenheim et pas à New-York. Nous aurions pourtant pu nous le permettre et c'était un beau processus de démocratie participative.

Le second est autour de la gestion des ressources humaines. Les conseillers découvrent les offres d'emploi en même temps que les habitants dans la presse. Cela ne remet pas en cause le travail des agents mais la non-prise en compte des potentiels existants au sein du conseil municipal. Lorsque durant le mandat j'évoque cette question, on me répond que les décisions sont de l'ordre des compétences du maire et que nous n'avons pas à connaître les critères de décision (ex : choix de l'ATSEM qui va devoir quitter son poste, recrutement dans la foulée d'une personne en apprentissage CAP petite enfance).

Plus tard, lorsque l'on parle de projets structurants pour nous, j'exprime à plusieurs reprises que la décision de construire une piste de quilles ne me semble pas une priorité en tout cas pas à ce tarif. Je ne nie pas le monde associatif et ne dénigre pas cette association mais je pense que nous n'avons pas mesuré le message envoyé vers l'extérieur. Cela me semble toujours, une dépense somptuaire. J'avais évoqué la possibilité de demander l'avis à la population. On m'a retourné que nous sommes dix-neuf dans le conseil municipal et que nous sommes déjà représentatif de la commune. Je ne partage en aucun cas ce constat car nous n'avons en six ans jamais consulté les habitants.

Le dernier moment qui me décourage c'est la question du syndicat de l'eau. En quelques minutes, on nous demande de voter pour le transfert de la compétence à la communauté de communes en niant l'implication et le travail très sérieux qu'a fait un élu et des agents. On voudrait nous faire croire que la gestion intercommunale sera au plus proche de nos besoins alors que le réseau est en très bon état, que le tarif est au plus bas et que la situation budgétaire est saine. On pourrait reculer la décision de six ans mais on ne le fera pas contrairement aux villages voisins.

Je suis d'un naturel optimiste et je souhaite souligner 5 initiatives dans lesquelles je me retrouve :

- La journée citoyenne
- La fête de la musique
- Le marché de Noël
- Le pôle médical
- Les appartements au centre bourg pour les aînés

Je n'ai pas retrouvé la démocratie participative que j'étais venue chercher. A l'heure où les analystes politiques nous parlent de crise de la représentation, je ne suis plus en phase. Je souhaite un bon mandat aux prochains conseillers. J'ai beaucoup aimé me mettre au service de ma commune, mon village. Dans un contexte de fragmentation où nous vivons avec une agrégation des intérêts particuliers, je reste persuadée de la force des mouvements citoyens.

Edith PORTAL